

TROISIEME PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

LES IMPACTS DE LA REFORME DU COLLEGE
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES PEDAGOGIQUES

Document actualisé le 6 septembre 2016

SOMMAIRE

1.	Généralités / rappels	3
2.	Une nouvelle grille horaire et des blocs d'enseignements	3
3.	Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	4
4.	Les programmes d'enseignement	5
4.1.	<i>Enseigner en 3^{ème} PEP : cadre général.....</i>	5
4.2.	<i>Les spécificités des programmes du cycle 4 à mettre en œuvre en 3ème PEP</i>	6
4.3.	<i>Les sciences et technologie</i>	8
4.4.	<i>L'enseignement de complément « découverte professionnelle »</i>	8
4.5.	<i>L'éducation physique et sportive.....</i>	9
5.	Les enseignements complémentaires.....	10
5.1.	<i>Les EPI.....</i>	10
5.2.	<i>L'accompagnement personnalisé</i>	11
6.	Le DNB session 2017	11
6.1.	<i>Les principales nouveautés du brevet.....</i>	11
6.2.	<i>Trois épreuves.....</i>	11
6.3.	<i>Répartition des points</i>	12
	ANNEXE : les textes réglementaires.....	13

1. Généralités / rappels

La classe de 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel est proposée à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un **projet de formation** dans les voies professionnelle (**2^{nde} professionnelle privilégiée**), générale ou technologique. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.

Elle constitue une classe de remotivation scolaire et de construction d'un projet professionnel des élèves. Il s'agit bien de construire une orientation positive et de les mener vers la réussite en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes et en mûrissant un projet individuel de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

Elle vise la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de fin du cycle 4. Les élèves présentent le DNB dans la série de leur choix, toutefois la série professionnelle paraît la plus adaptée.

Les programmes d'enseignement général sont ceux de la troisième générale (cycle 4), certaines disciplines pouvant toutefois disposer d'un référentiel d'enseignement particulier. **Le contenu de l'enseignement de complément de découverte professionnelle est fixé conformément au référentiel du parcours avenir.**

2. Une nouvelle grille horaire et des blocs d'enseignements

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES HEBDOMADAIRES
Education physique et sportive	3 heures
Enseignements artistiques	2 heures
Français	4 heures
Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	3,5 heures
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5,5 heures
Mathématiques	3,5 heures
Sciences et technologie	4,5 heures
Découverte professionnelle	216 heures annualisées
TOTAL (au moins 10 h de vie de classe en plus)	32 heures 26 heures dont 4 heures AP et EPI + 6 heures de DP (<i>qui ne peuvent pas se traduire par 6h hebdomadaires</i>)

Renforcement de certains horaires :

- LV 1 et 2,
- Sciences et technologie,
- Enseignements artistiques,

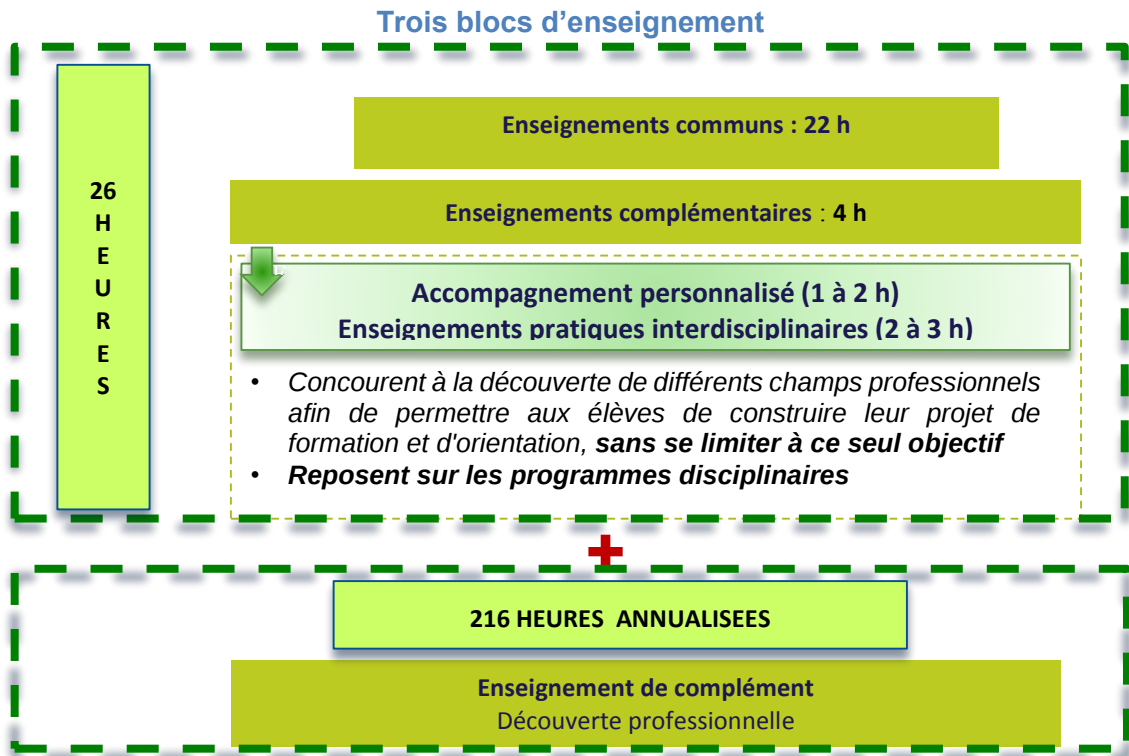
L'enseignement de complément « découverte professionnelle » est annualisé. Sont inclus les stages, les visites.

Exemple :

- si 2 semaines de stage, 4 heures de découverte professionnelle hebdomadaires

Préconisations pour la répartition des horaires :

- Langues vivantes
 - LV 1 : 3 h
 - LV 2 : 2,5 h
- Sciences et technologie
 - Technologie : 1,5 h
 - SVT : 1,5 h
 - Sciences physiques : 1,5 h



3. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La loi d'orientation du 8 juillet 2013, en son article 13, pose le principe du socle commun : la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Les connaissances et compétences à acquérir dans le cadre du socle relèvent de cinq grands domaines de formation, dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune :

1. **Les langues fondamentaux**
2. **Apprendre à apprendre**
3. **Former la personne et le citoyen**
4. **L'homme et le monde : les sciences et les techniques**
5. **L'activité humaine dans un monde en évolution**

Chaque domaine de connaissances et de compétences requiert la contribution de plusieurs disciplines et démarches éducatives, chaque discipline apporte sa contribution à plusieurs domaines.

Pour chacun des cinq domaines concernés, le socle définit les objectifs visés, les connaissances et compétences correspondantes, et les principaux champs d'activité dans lesquels se construisent ces connaissances et compétences. Il est complété par des programmes détaillés précisant les connaissances et compétences visées par cycle et par domaine de formation ou discipline (à l'exception de la découverte professionnelle).

L'évaluation, simplifiée, se fait par l'intermédiaire du livret scolaire unique numérique – LSUN.



4. Les programmes d'enseignement

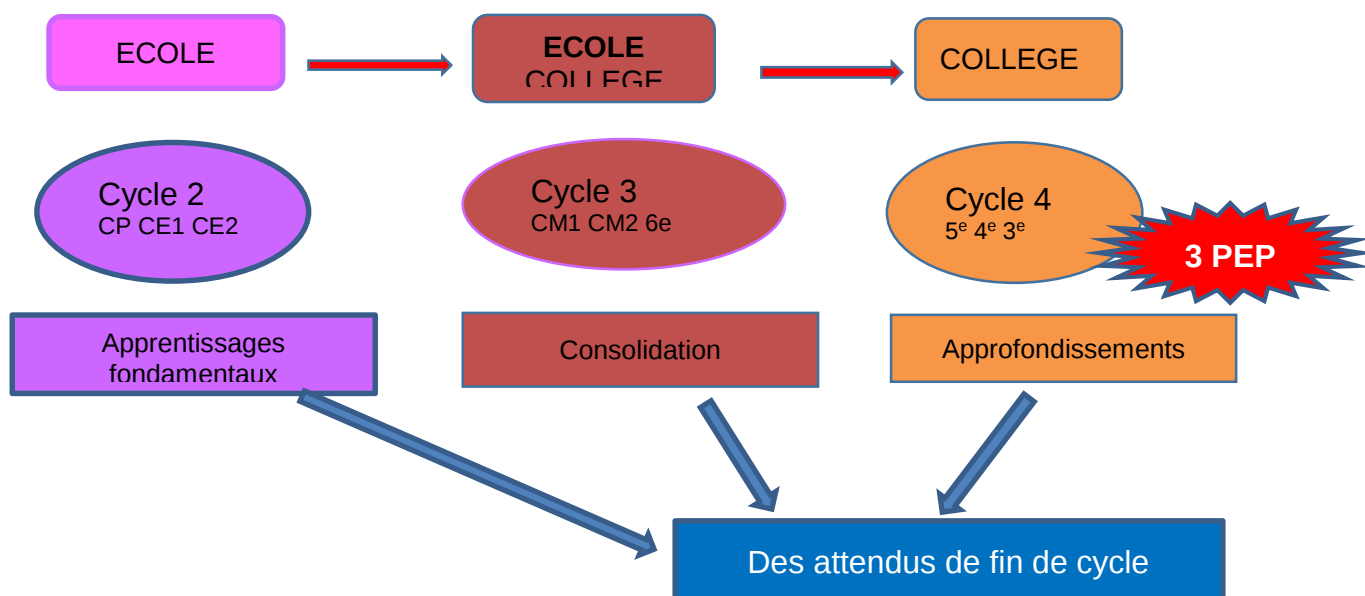
La structuration des contenus d'enseignement sous forme de curricula définis par cycle est une nouveauté pour le collège, ce qui n'est pas le cas pour la voie professionnelle. Cela pose cependant la question de quels contenus doivent être mis en œuvre en classe de troisièmes lorsque les élèves ont suivi le début du cycle 4 dans des établissements différents, ce qui est le cas du public de 3^{ème} PEP. **Des référentiels particuliers propres à certaines disciplines sont en cours d'écriture pour parution ultérieure.**

L'approche par compétences dans les programmes, sous-tendue par le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, doit permettre aux élèves une progressivité des acquisitions dans le cycle 4. Les démarches pédagogiques actives et innovantes qui mettent l'élève au cœur des apprentissages sont préconisées.

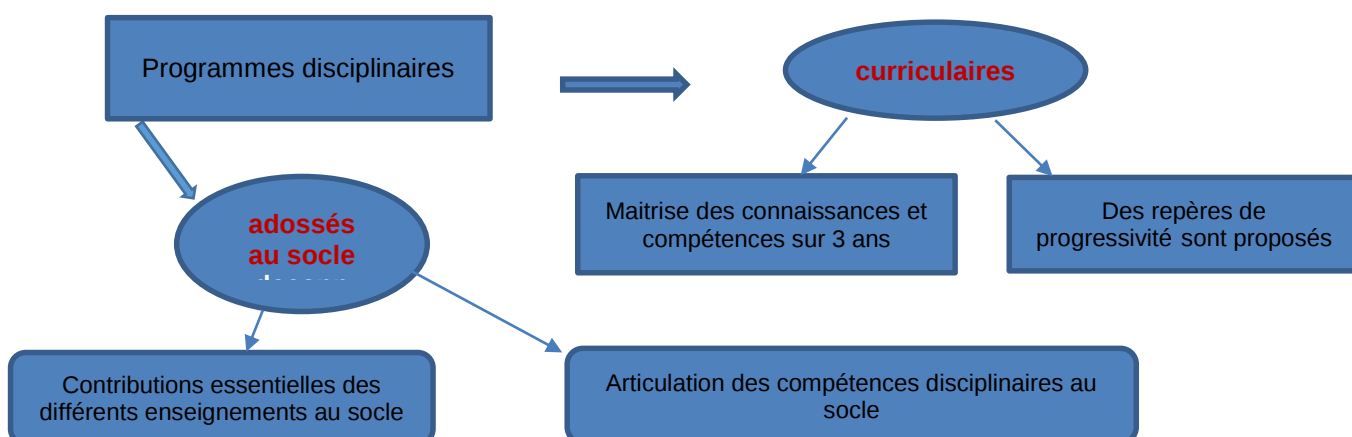
4.1. Enseigner en 3^{ème} PEP : cadre général

[Le Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015](#) est consacré aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège. Des modifications concernant les programmes de sciences physiques et SVT sont publiées dans le [Bulletin officiel n°48 du 24 décembre 2015](#). Ils entrent en vigueur à la rentrée 2016.

✓ Une organisation par cycles :



✓ Des programmes curriculaires « soclés »



- ✓ Rédigés dans un souci de cohérence et de continuité des apprentissages :

Ils permettent l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun

Ils permettent des croisements interdisciplinaires

Ils invitent à privilégier une démarche

Ils ciblent des objectifs par cycles et non par niveaux (pas de programme annuel)

Ils affichent des repères de progressivité explicites

Propositions et exemples en lien avec les thèmes des EPI

- ✓ Des programmes allégés et lisibles de tous

Présentés en 2 colonnes

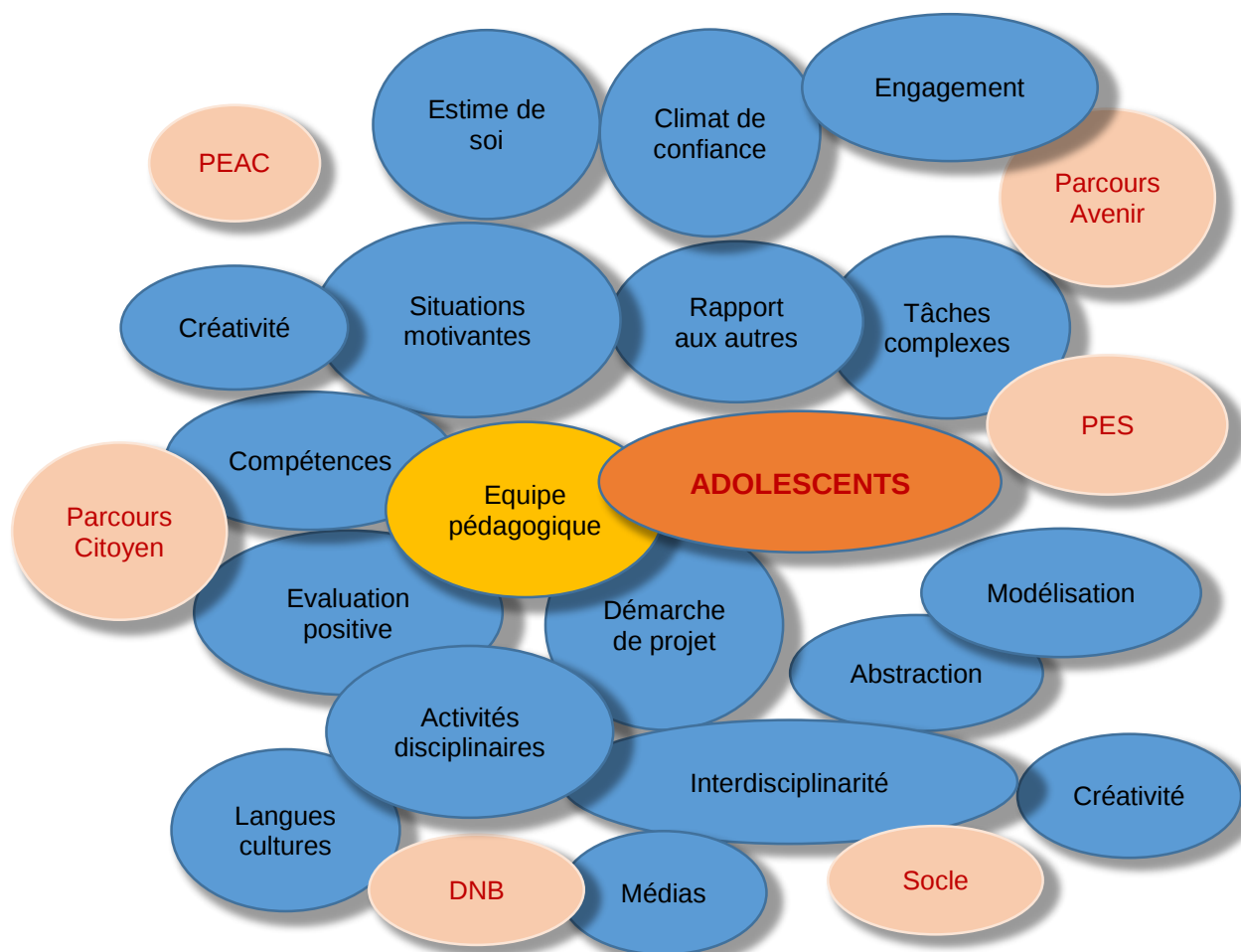
1. Connaissances et compétences associées	2. Exemples de situations, d'activités et d'outils pour l'élève
---	---

4.2. Les spécificités des programmes du cycle 4 à mettre en œuvre en 3ème PEP

- Poursuite du développement des compétences dans les différentes disciplines et dans les parcours transversaux
- Compétences évaluées et validées en fin de cycle pour un **épanouissement personnel** et une poursuite d'études mais aussi permettre une formation tout au long de la vie pour une **meilleure insertion dans la société**
- Contribution de l'équipe pédagogique et éducative au développement des compétences
- Prise en compte des adolescents qui vivent un nouveau rapport à eux-mêmes et de nouvelles relations avec les autres
- Confrontations avec des **tâches plus complexes** afin que les adolescents réfléchissent aux ressources qu'ils mobilisent (connaissances, savoir-faire ou attitudes)
- Possibilité d'**effectuer des choix** et d'adopter des **procédures adaptées** pour résoudre un problème pour mener un projet
- Aide à l'appréhension de la complexité du monde (naturel et humain) **par des activités disciplinaires et interdisciplinaires** dans lesquelles ils font l'expérience de **regards différents** sur des **objets communs**.
- Rôle moteur de **tous les professeurs** dans cette formation, dont ils sont les garants de la réussite : il est indispensable de créer **un climat de confiance**, dans lequel on peut questionner sans crainte et où disparaît la peur excessive de mal faire.
- Importance d'amener les élèves à **passer d'un langage à un autre** puis à choisir le mode de langage adapté à la situation (langues ; expression corporelle ou artistique, langages scientifiques, moyens de communication... : **rôle de l'interdisciplinarité** important pour donner des points de vue différents à travers les EPI mais pas uniquement.
- **Education aux médias et à l'information** : prendre conscience des droits et des devoirs, accompagner l'usage du **numérique**, développer **l'esprit critique**, apprendre à traiter la surabondance d'informations présentes dans la société. Les amener à **comprendre ce monde** afin de pouvoir décider et agir de façon responsable et critique à l'échelle des situations du quotidien et plus tard à une échelle plus large, en tant que **citoyens**.
- Accent mis sur **l'abstraction et la modélisation** : toutes les disciplines y concourent: il s'agit de former des élèves capables de dépasser le cas individuel, de savoir disposer d'outils efficaces de modélisation valables pour de multiples situations et d'en comprendre les limites.

- Développement de la **créativité** des élèves, à travers une grande diversité de supports (notamment technologiques et numériques et de dispositifs ou activités tels que **le travail de groupes, la démarche de projet, la résolution de problèmes, la conception d'œuvres personnelles...**) : chaque élève est incité à proposer des solutions originales, à mobiliser ses ressources pour des réalisations **valorisantes et motivantes**. Ce développement de la créativité, qui s'appuie aussi sur l'appropriation des grandes œuvres de l'humanité, est au cœur du **PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)**.
- Développement de **l'esprit de responsabilité et d'engagement** de chacun et de celui d'**entreprendre et de coopérer avec les autres**. Un climat scolaire propice place l'élève dans les meilleures conditions pour développer son autonomie et sa capacité à oser penser par lui-même. L'enseignement moral et civique (EMC) et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) constituent l'épine dorsale du **PARCOURS CITOYEN**. Egalement développé dans toutes les disciplines et tous les enseignements, il permet la participation active de l'élève à la vie de l'établissement. L'élève est ainsi amené à réfléchir de manière plus approfondie à des sujets complexes et s'approprier en les faisant vivre **les valeurs** fondamentales qui fondent la République.
- Mise en application des connaissances et des compétences acquises par l'élève à travers le **PARCOURS Avenir**, dans la préparation de son projet d'orientation. Il le fait entrer dans une logique de choix progressifs.
- Contribution par le **PARCOURS EDUCATIF DE SANTE (PES)** à l'émancipation de l'élève qui doit être en mesure de prendre les bonnes décisions. Le PES aborde des dimensions sanitaire, scientifique, sociale, économique, politique, éthique, psychologique, symbolique et culturelle. Il développe les compétences psychosociales et en mettant en avant le bien être à l'Ecole, favorise la réussite scolaire.

À l'issue de la **3^{ème} PEP**, les compétences développées au fil des ans sont soumises à une validation dans les cinq grands domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, sans compensation d'un domaine par un autre.



4.3. Les sciences et technologie

Un horaire global de quatre heures et demie hebdomadaires est préconisé pour les « sciences et technologie ».

En classe de troisième et dans les disciplines suivantes : **physique-chimie, technologie, sciences de la vie et de la Terre**, l'enseignement de sciences et technologie doit permettre aux élèves de :

- poursuivre la maîtrise de compétences du socle commun de connaissances compétences et de culture,
- mobiliser des connaissances et des capacités acquises dans les années précédentes et en acquérir de nouvelles, développer des attitudes ; éveiller l'intérêt et la curiosité de chacun tout en développant l'autonomie,
- les rendre actifs en utilisant une pédagogie inductive et innovante.

Cet enseignement s'appuie sur le programme du cycle 4 ou le cas échéant, aux référentiels établis pour répondre aux besoins propres aux élèves de 3^{ème} PEP, de 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} DIMA, de 3^{ème} de l'enseignement agricole, des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et des élèves des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Il promeut également un décloisonnement disciplinaire, non pour faire disparaître les disciplines, mais pour favoriser la cohérence entre elles et mettre en évidence leur nécessaire synergie autour d'un ou plusieurs projet(s) fédérateur(s) prenant appui sur un ou plusieurs thèmes de convergence.

A l'occasion de projets, les démarches pédagogiques sont fondées sur l'investigation, privilégient la recherche d'information, l'analyse et le raisonnement, l'esprit critique et la communication et même si les connaissances gardent toute leur importance dans la résolution de problème et le traitement de situations complexes, les apports magistraux se limitent à l'essentiel et répondent à un besoin identifié.

Selon la ou les thématiques abordées les projets développés en sciences et technologie pourront être élargis à d'autres disciplines et s'inscrire dans les nouveaux **enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**.

Dans tous les cas, la mise en place d'une concertation est incontournable pour la réussite des projets.

4.4. L'enseignement de complément « découverte professionnelle »

L'objectif de l'enseignement de complément « découverte professionnelle » est de permettre à tout élève scolairement fragile et sans projet bien défini de construire un projet professionnel qui tienne compte de ses goûts, de ses aptitudes, de ses compétences. En ce sens, il s'inscrit pleinement dans le **PARCOURS Avenir** et dans ses modalités de mise en œuvre.

S'appuyant sur le référentiel du PARCOURS Avenir, (annexé à l'arrêté il doit permettre à l'élève de développer son ambition sociale et scolaire et de construire son projet de formation et d'orientation en découvrant les principes et la diversité du monde économique, social et professionnel en constante évolution.

A cet effet, il repose sur une approche individualisée de l'élève et sur le **projet pédagogique de formation d'une équipe pluridisciplinaire**.

La découverte des métiers et des formations permet d'ouvrir les horizons : plusieurs champs professionnels sont abordés, que ce soit lors des **séquences de découverte des métiers et des formations qui peuvent être** :

- des actions de découverte (visites d'entreprise, forum, conférences et débats) ;
- des interventions de sensibilisation ou de formation (interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels dans les classes dans le cadre de projets pédagogiques) ;
- des actions d'immersion en milieu professionnel (classe en entreprise, stages) ;
- des projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers).

La réflexion puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec l'équipe pédagogique dans tous les moments de la formation. Elle pourra être également renforcée au cours des heures d'accompagnement personnalisé.

Pour l'élève, l'enseignement de complément « découverte professionnelle » poursuit trois objectifs définis dans l'arrêté instituant le **PARCOURS Avenir** sur lequel il repose. Le référentiel présente les principales compétences et connaissances associées, les démarches possibles ainsi que les liens avec le socle commun :

Objectif 1 - Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel :

- A. Découvrir les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel
- B. Prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution

Objectif 2 - Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative :

- A. S'engager dans un projet individuel ou collectif
- B. S'initier au processus créatif

Objectif 3 - Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle :

- A. Découvrir les possibilités de formations et les voies d'accès au monde économique et professionnel
- B. Dépasser les stéréotypes et les représentations liés aux métiers
- C. Construire son projet de formation et d'orientation
- D. Construire son projet de formation et d'orientation

4.5 L'éducation physique et sportive

Les enjeux sont de poursuivre le développement de compétences engagé en classe de 5^{ème} et de 4^{ème} et d'envisager l'évaluation de leur niveau de maîtrise. En effet, la question de la continuité des enseignements en cycle 4 se pose de façon particulière en EPS en raison de la pratique d'APSA support différentes d'un collège à l'autre.

La référence aux compétences développées dans un champ d'apprentissage est à considérer prioritairement. L'importance du diagnostic prend dès lors toute sa mesure tant à partir d'un déclaratif élèves qu'à partir de l'appréciation du niveau de compétences atteint dans le champ d'apprentissage. La marge d'évolution constatée chez l'élève dans le développement de ces compétences grâce à l'APSA utilisée devra être prise en compte dans l'appréciation de sa réussite et dans sa valorisation personnelle. Dans ce contexte, la formation et l'évaluation en EPS s'appuieront sur l'articulation des compétences propres à l'APSA avec les compétences du SCCCC, dont les aspects méthodologique et social mis en œuvre dans le traitement de l'activité. La prise en compte du contexte professionnel permettra de spécifier les compétences développées en EPS.

Enfin, la participation des élèves à l'AS gagnera à être valorisée dans le développement de leurs compétences.

5. Les enseignements complémentaires

Ces nouveautés pédagogiques doivent être affichées dans l'emploi du temps des élèves.

5.1. Les EPI

Un EPI, qu'est-ce que c'est ?	Un EPI est une modalité nouvelle de mise en œuvre des programmes disciplinaires : il est en effet pensé comme une manière pour le professeur de réaliser une partie de son programme différemment. L'enjeu est d'apprendre autrement, en mobilisant des compétences de façon plus transversale et par des approches plus concrètes, mais toujours dans le cadre des contenus des programmes d'enseignement. Avec l'AP, les EPI constituent les enseignements complémentaires obligatoires.
Quelles sont les disciplines concernées par les EPI ?	Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires. Un EPI est interdisciplinaire : il implique au moins deux disciplines différentes. La co-animation dans ce cadre est possible.
Quels sont les objectifs des EPI ?	Les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. Les EPI doivent permettre de diversifier les situations d'apprentissage dans le but d'améliorer la maîtrise de certaines compétences.
Quelles sont les thématiques interdisciplinaires des EPI ?	Huit thématiques sont proposées pour aborder des domaines variés : elles constituent le cadre des EPI, mais pas le contenu qui, lui, est extrait des programmes disciplinaires. - Corps, santé, bien-être et sécurité. - Culture et création artistiques. - Transition écologique et développement durable. - Information, communication, citoyenneté. - Langues et cultures étrangères, le cas échéant, régionales. - Langues et cultures de l'Antiquité - Monde économique et professionnel. - Sciences, technologie et société.
Quand a lieu l'EPI ?	Différents EPI seront mis en œuvre, tout au long des trois années du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}), à raison de 2h à 3h par semaine. Les EPI n'ajoutent pas d'heures car ils font partie d'enseignements disciplinaires. A l'issue du cycle, chaque élève doit avoir bénéficié d'enseignements pratiques interdisciplinaires portant sur au moins six des huit thématiques interdisciplinaires.
Que font les élèves en EPI ?	Les EPI permettent de travailler des parties des programmes dans une approche interdisciplinaire et d'acquérir des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les EPI incluent l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères.
Comment est évalué l'EPI ?	Les compétences évaluées portent essentiellement sur la conduite de projet, le travail en équipe, l'expression orale et l'autonomie, en lien avec les contenus disciplinaires. Le nouveau livret scolaire (LSUN) permet de préciser les projets en cours ou réalisés et l'implication de l'élève dans l'EPI. Une évaluation (écrite ou orale) peut être organisée à la fin de chaque EPI (trimestriel, semestriel ou annuel selon l'EPI). NB : Dans le cadre du DNB, l'épreuve orale de soutenance d'un projet peut porter sur un des projets mené dans les EPI.

5.2. L'accompagnement personnalisé

5.2.1. Généralités

Un des objectifs de la réforme est de renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières. Aussi, le législateur a souhaité un accompagnement personnalisé de tous les élèves pour améliorer leurs performances. C'est pourquoi, pour maîtriser les connaissances fondamentales, l'élève a besoin de comprendre et de cerner les modalités d'apprentissage qui lui conviennent le mieux ; des temps dédiés à l'apprentissage des méthodes et à la maîtrise des outils pour mieux apprendre sont mis à sa disposition.

5.2.2. Fonctionnement

Sur le plan organisationnel, au cycle 4, les élèves doivent recevoir une à deux heures d'accompagnement personnalisé prélevées sur le volume des enseignements complémentaires. Durant ce temps, ils seront regroupés en fonction de leurs besoins en groupes à la composition variable.

Sur le plan pédagogique, il appartient aux équipes d'analyser les besoins des élèves afin de leur proposer des activités permettant de respecter les rythmes d'apprentissages comme : s'exercer à différentes méthodes de travail, renforcer les connaissances et compétences du socle, gagner en autonomie dans le travail. Les contenus sont élaborés conformément aux objectifs du socle et dans le respect des programmes.

Toutes les disciplines peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé dans le cadre de leur horaire. L'accompagnement personnalisé revient à mobiliser des stratégies d'apprentissage différentes dans le cadre des enseignements disciplinaires pour permettre à tous de réussir.

6. Le DNB session 2017

6.1. Les principales nouveautés du brevet

- L'évaluation des huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB
- **La physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie sont désormais évaluées** lors d'une épreuve terminale.
- **8 heures d'épreuves écrites** contre 7 heures aujourd'hui.
- Une épreuve orale portant sur un projet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours (Avenir, citoyen, éducation artistique et culturelle).
- **Une cérémonie républicaine de remise des diplômes** aux élèves.

6.2. Trois épreuves

Deux épreuves écrites

- La première épreuve porte sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre) et de technologie** (1 heure)
 - Une thématique commune
 - Des questions identifiées pour chaque discipline
 - Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.
 - Un tirage au sort détermine, à chaque session, les deux disciplines sur les trois (physique-chimie, SVT, technologie) qui font l'objet d'épreuves.
- La deuxième épreuve (5h) porte sur les programmes de **français, d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique**
 - Une thématique commune
 - Des questions identifiées pour chaque discipline
 - Une première partie (2 heures d'histoire-géographie-EMC + 1 heure de français) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages
 - Une seconde partie (2 heures de français) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours du cycle 4. Elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises.

- Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis. L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter et les supports de sa présentation. L'évaluation de l'acquisition des compétences et des connaissances dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.
- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie. La maîtrise de la langue est au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Si l'épreuve est collective (trois candidats maximum), dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe.

6.3. Répartition des points

- **L'évaluation du socle commun représente 400 points**

La maîtrise de chacune des quatre composantes du domaine 1 et de chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun est appréciée lors du bilan réalisé au conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e. Ce bilan comprend une appréciation correspondant à la **synthèse des observations portées régulièrement** sur les élèves par les professeurs et précisant l'évolution de ces résultats :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

- **Les épreuves de l'examen représentent 300 points**

- Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points
- Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.

Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 420 points
- bien s'il cumule plus de 490 points
- très bien s'il cumule plus de 560 points

ANNEXE : les textes règlementaires

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

décret n° 2015-372 du 31-3-2015 / BOEN n°17 du 23 avril 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

Organisation des enseignements au collège

décret n° 2015-544 du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015 / BOEN n°22 du 28 mai 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89161

Organisation des enseignements dans les classes de collège

arrêté du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015 / BOEN n°22 du 28 mai 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89165

Enseignements au collège : organisation

circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 / BOEN n°27 du 2 juillet 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »

arrêté du 2-2-2016 – J.O. du 5-2-2016 / BOEN n°6 du 11 février 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=98461

Programmes d'enseignement (...) du cycle des approfondissements (cycle 4)

arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015 / BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95184

Modification des programmes de sciences

arrêté du 8-12-2015 / BOEN n°48 du 24 décembre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96710

Programme d'enseignement moral et civique. École élémentaire et collège

arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 / BOEN spécial n°6 du 25 juin 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90158

Programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité

arrêté du 8-2-2016 - J.O. du 1-3-2016 / BOEN n°11 du 17 mars 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99531

Parcours d'éducation artistique et culturelle

arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 / BOEN n°28 du 9 juillet 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Parcours d'éducation artistique et culturelle

circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 / BOEN n°19 du 9 mai 2013

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Parcours d'éducation artistique et culturelle : Finalités éducatives et pédagogiques du pass éducation

circulaire n° 2016-011 du 3-2-2016 / BOEN n°5 du 4 février 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=98227

Parcours Avenir

arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 / BOEN n°28 du 9 juillet 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

Parcours citoyen

circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 / BOEN n°25 du 23 juin 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533

Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 / BOEN n°5 du 4 février 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

Diplôme national du brevet : Modalités d'attribution

arrêté du 31-12-2015 - J.O. du 3-1-2016 / BOEN n°3 du 21 janvier 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97271**Diplôme national du brevet : Modification des modalités d'attribution**

arrêté du 16-2-2016 - J.O. du 24-2-2016 / BOEN n°11 du 17 mars 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99471**Diplôme national du brevet : Modalités d'attribution à compter de la session 2017**

note de service n° 2016-063 du 6-4-2016 / BOEN n° 14 du 8 avril 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848**Diplôme national du brevet : Épreuve d'enseignement moral et civique en classe de troisième - année scolaire 2015-2016**

note de service n° 2015-151 du 9-9-2015 / BOEN n°33 du 10 septembre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=92550**Diplôme national du brevet et certificat de formation générale : Instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme**

note de service n° 2016-090 du 22-6-2016 / BOEN n°25 du 23 juin 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103178**Diplôme national du brevet : Épreuve de langue vivante étrangère pour les candidats dits « individuels »**

arrêté du 19-7-2016 - J.O. du 3-8-2016 / BOEN n°33 du 15 septembre 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106020**Évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège**

décret n° 2015-1929 du 31-12-2015 / BOEN n°3 du 21 janvier 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97260**Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège**

arrêté du 31-12-2015 - J.O. du 3-1-2016 / BOEN n°3 du 21 janvier 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97270**Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège : modification**

arrêté du 11-5-2016 - J.O. du 31-5-2016 / BOEN n°24 du 16 juin 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=102706**Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde**

circulaire n° 2016-091 du 15-6-2016 / BOEN n°24 du 16 juin 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103304**Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires**

circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 / BOEN n°30 du 25 août 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105511**Éducation à la sécurité : Sensibilisation et formation aux premiers secours et gestes qui sauvent**

instruction interministérielle n° 2016-103 du 24-8-2016 / BOEN n°30 du 25 août 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104541